



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



18165600

MONITEUR BELGE

07-11-2018

BELGISCH STAATSBLADE



31 OCT. 2018

Greffe

Dénomination : **TERCOFIN**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue de Renory 501A 4031 Angleur

N° d'entreprise : 0664.878.481

Objet de l'acte : **Extrait du PV de l'AG du 19/09/2018**

Nominations et démissions

Les différents Conseils d'Administration depuis la création de la société ont confirmé les mandats d'administrateurs suivants :

- Administrateur délégué : Johan Gemels, Lange Lostraat 36 à 3010 Kessel-Lo ;
- Administrateur délégué : Nicolas Limbioul, rue Héna 2 à 4400 Flémalle ;
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : Philippe Portier, rue Héna 78 à 4400 Flémalle ;
- Administrateur : Meusinvest SA, rue Lambert Lombard 3 à 4000 Liège, représentée par Fabian Marcq, Paradis des Chevaux 18 à 4053 Embourg.
- Administrateur : Investpartner SA, rue Lambert Lombard 3 à 4000 Liège, représentée par Nathalie Omin, rue de la Belle Vue 61 à 4250 Geer.

Ces mandats ont une durée de 6 ans et ils prendront fin à l'assemblée générale de 2022.

Le Conseil d'Administration du 16/05/2018 a validé la nomination de Vincent Brassinne, route de Cortil-X-Wodon 69 bte 2 à 5310 Eghezée. Ce mandat prendra fin en 2022 pour le calquer sur les autres mandats.

Nous avons reçu en date du 22/03/2018 la démission de la SCS Freyanthics, représentée par Tom Paeshuys, Noorderlaan 21 à 2970 Schilde, de son mandat d'Administrateur.

Enfin, nous proposons de remplacer Philippe Portier par la SPRL Novandi, elle-même représentée par Philippe Portier.

Le Conseil confirme, comme commissaire aux comptes, la nomination de la SCPRL Pascal CELEN, rue de Chaudfontaine 13 à 4020 Liège (BE 0880.427.923), n° d'agrément B00631, représentée par Pascal CELEN, même adresse, n° d'agrément A001716.

Cette nomination sera entérinée par l'assemblée générale du 19 septembre prochain pour un mandat de 3 ans, soit de 2016 à l'assemblée générale de 2019. Les honoraires sont fixés à 1.500,00 € H. TVA par an.

Nicolas Limbioul
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
avant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature